

Fondation Vasarely: le TGI d'Aix se déclare incompétent sur l'arbitrage successoral  
Le 16/10/2008 à 18:25

La chambre civile du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, saisie par la fondation Vasarely, s'est dite jeudi incompétente pour décider de la validité de l'arbitrage successoral entre les deux fils du peintre Victor Vasarely, a-t-on appris auprès de l'administrateur de la Fondation.

La Fondation conteste cet arbitrage en date de 1995 qui a conduit à la dispersion des oeuvres du peintre d'origine hongroise et l'a, selon elle, dépouillée. Elle avait assigné trois membres de la famille du peintre ainsi que plusieurs avocats et réclame soit la restitution des oeuvres soit leur remboursement ainsi que le paiement de 5 millions d'euros de dommages-intérêts.

La chambre civile a considéré qu'un recours en révision de la sentence arbitrale était du ressort de la cour d'appel de Paris et non du sien.

L'administrateur de la Fondation, Me Xavier Huertas, a réservé sa décision, a-t-il dit à l'AFP. Il peut désormais soit déposer un recours en révision devant la cour d'appel de Paris, soit introduire un recours contre la décision de la chambre civile du TGI devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Lors de l'audience le 11 septembre de la chambre civile, les avocats des mis en cause avaient soulevé plusieurs exceptions d'irrecevabilité et demandé au tribunal de se déclarer incompétent.

Les trois membres de la famille mis en cause par l'assignation sont André Vasarely, fils aîné du peintre, Pierre Vasarely, petit-fils du peintre au titre de son père Jean-Pierre décédé en 2002, ainsi que Michèle Taburno-Vasarely, deuxième épouse de Jean-Pierre et présidente de la Fondation de 1995 à 1997.

La plupart des 1.300 oeuvres originales dont Vasarely (1906-1997) avait doté sa fondation, créée en 1976 par l'artiste, en plus de 18.000 sérigraphies, ont disparu.

Seules 42 oeuvres monumentales subsistent dans le bâtiment aixois de la Fondation, inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Certaines oeuvres ont fait l'objet de détournements par Charles Debbasch, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix et président de la fondation de 1981 à 1993, qui a été condamné en mai 2005 pour ces détournements à deux ans de prison dont un ferme, alors qu'il se trouvait au Togo.

© 2008 AFP